
BLAST

KIT MEDIA 2011

LE MAGAZINE CULTURE & MODE

LA RENCONTRE PRIVILÉGIÉE AVEC LES STARS DE LA MODE, LE CINÉMA,
L'ART, LA MUSIQUE & LE DESIGN

TOUJOURS AVANT-GARDISTE, BLAST DÉCODE
LES PHÉNOMÈNES CONTEMPORAINS, ANNONCE LES TENDANCES DE DEMAIN.

TRIMESTRIEL



L'ACTUALITÉ, MODE, CULTURE, LIFESTYLE, VOYAGE, ART & DESIGN

BLAST:

Source d'inspiration

Audacieux, sophistiqué, curieux, le nouveau Blast parcourt le monde à la recherche des tendances, des images et des sons actuels. Mode inventive, interviews pertinentes, sélections de produits inédits, Blast apporte un souffle créatif. Il explore les lieux où se rejoignent intérêts du grand public, sommet de la contre-culture ou expérimentation artistiques.



MODE & MUSIQUE

*Micky Green en Diesel
par Nicolas Hidiroglou*



MODE & MUSIQUE

*Charlotte Gainsbourg en Louis Vuitton
par Nick Knight*



DESIGN

*Pharrell Williams
chez Emmanuel Perrotin pour Blast*



MODE

Helena Christensen & Tommy Hilfinger



LUXE

Horlogerie par Charles Helleu



MODE & CINÉMA

*Anna Mouglalis & Samuel Benchetrit,
par Ellen Von Unwerth en Chanel & Lanvin*

Tirage et Diffusion

DIFFUSION ET DISTRIBUTION

60 000 exemplaires

DIFFUSION FRANCE (nmpp) : 45 000 exemplaires

DISTRIBUTION SÉLECTIVE (lieux culturels) : 8 000 exemplaires

DIFFUSION INTERNATIONALE (export press) : 5 000 exemplaires

ABONNÉS : 2 000 exemplaires

PROMOTION

Blast produit aussi des événements et s'associe aux lieux de la culture contemporaine : Le Jeu de Paume, Le Palais de Tokyo, Le Musée de la Mode, Colette, Le Baron, Regine's, Festival International des Arts de la Mode à Hyères, Miami Art Basel, Armory Show New York, Biennale de Shanghai, Fondation Cartier. Ils en parlent : Le Monde, Beaux-Arts Magazine, Hypebeast, PurePeople, Le nouvel Obs, Libération, Jalouse, L'Officiel, Technikart, Les Inrockuptibles, Canal+, France 3, Direct 8, Arte, France Culture.

CALENDRIER DE PARUTIONS

Blast numéro 37, Été 2011 en kiosque le 30/05

Spécial Voyage

(remise des éléments techniques le 16/05) daté juin-juillet-août

Blast numéro 38, Automne 2011 en kiosque le 30/08

Spécial Mode

(remise des éléments techniques le 19/08) daté sept-oct-nov

Blast numéro 39, Hiver 2012 en kiosque le 29/11

Spécial Cinéma

(remise des éléments techniques le 21/11) daté déc-jan-fév

CIBLE

18/45 Ans - CSP+ - Métropolitain - 100% Affinités

Cible MIXTE : répartition Femmes 40% - Hommes 60 %

Jouisseurs et leaders d'opinion, consommateurs compulsifs et tendances



PUBLICITÉ

TARIFS PUBLICITAIRES

Page Simple	10 000 €
Page Double	17 000 €
1/2 Page	5 000 €

EMPLACEMENTS PREMIUM:

Double d'ouverture	25 000 €
1 ^{ÈRE} Double	23 000 €
2 ^{ÈME} Double	22 000 €
3 ^{ÈME} Double	21 000 €
4 ^{ÈME} de Couverture	28 000 €
3 ^{ÈME} de Couverture	15 000 €
Face Édito	13 000 €
Face Sommaire	12 000 €
Face Contributeurs	12 000 €
Face Ours	12 000 €

ENCARTS

Volume	Coût au mille
2 pages	120
4 pages	135
6 pages	150

GRILLE DE REMISE

MODE DE CALCUL

L'ensemble des remises s'additionne et s'applique sur le tarif brut, à l'exception de la remise professionnelle de 15%, qui se déduit sur le chiffre d'affaires net.

DÉGRESSIF VOLUME

CA brut à partir de 10 000 €	3 %
CA brut à partir de 21 000 €	5 %
CA brut à partir de 42 000 €	7 %
CA brut à partir de 85 000 €	9 %

Remise applicable à la marque

Fidélité	3 %
Progression	5 %
Nouvel annonceur	5 %

CUMUL DES MANDATS

CA brut à partir de 70 000 €	1 %
CA brut à partir de 250 000 €	2 %
CA brut à partir de 425 000 €	3 %



CONTACTS

BLAST

THE PARIS OFFICE

11 rue Sainte Anastase
75003 Paris
tél +33 (0) 1 42 71 52 38
blast@theparisoffice.com

DIRECTRICE DE LA PUBLICITÉ

Alexandra Rançon

alexandra@theparisoffice.com

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Philippe Combres

philippe@theparisoffice.com

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Format PS : 230 × 300 mm
Format DP : 460 × 300 mm
+ 5 mm de marge de coupe sur chaque coté
Dos carré collé
Livraison des éléments au format PDF

Adresse de livraison :

THE PARIS OFFICE

11 rue Sainte Anastase
75003 Paris
tél +33 (0) 1 42 71 52 38
ou par mail à :
blast@theparisoffice.com

BLAST.fr

FASHION / SHOPPING / CULTURE / DESIGN / LIFESTYLE / TRAVEL / MUSIC / VIDEO

Rendez-vous quotidien incontournable pour tous ceux qui veulent savoir où, quand et pourquoi ça se passe, **When, Where, Why** se propose de devenir le premier agenda culture & mode.

Newsletter mensuelle - Appli iPhone - Blast Blog - Facebook - Twitter



ESPACES PUBLICITAIRES - TARIFS

728x90 (LARGE BANNIÈRE)	5 000 EUROS / MOIS
468x60 PX (BANNIÈRE CLASSIQUE)	5 000 EUROS / MOIS
300x250 PX (BANDEAU RECTANGLE)	3 000 EUROS / MOIS
300 x 465 PX (BANDEAU HAUTEUR)	3 000 EUROS / MOIS
1280 x 850 ++ PX (SKIN)	7 000 EUROS / MOIS

MAPPEMONDE BLAST AGENDA SUR MÉSURE PRIX SUR DEMANDE

Conditions générales de vente

I- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement.

II- L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 2 mois avant parution et 3 mois pour les 4es de couverture.

III- Nous nous réservons le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de 3 mois.

IV- La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

V- L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Toutefois, le mandataire nous adressant un ordre, agit également en son nom personnel et est à ce titre solidairement responsable à notre égard du paiement de l'ordre.

VI- Si l'ordre doit être exécuté dans le cadre d'un contrat de mandat, nous devons être en possession d'une attestation de ce contrat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur. Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original de la facture sera communiqué à l'annonceur, le duplicata étant envoyé au mandataire. Est considéré comme mandataire, un intermédiaire dûment mandaté par un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans le titre. Les factures comporteront une remise professionnelle de 15 % calculée sur le net après dégressif.

VII- Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

VIII- Lors de la transmission de l'ordre, le choix sera fait d'un commun accord par le mandataire agréé ou l'annonceur et nous-mêmes entre les modalités de règlement définies ci-après :

1. Paiement

Nos factures sont payables à 60 jours, la date d'échéance figurant sur la facture. Seul l'encaissement effectif des traites ou 1 CR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

2. Non-paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités, fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L 441-6 du code du Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son début. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

IX- Sans préjudice de l'article VIII, de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

1. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées et restant dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).

2. L'exigibilité d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

X- REMISES

Définition de l'annonceur : tout annonceur, y compris un groupe d'annonceurs, défini comme un ensemble d'annonceurs dont les sociétés sont contrôlées par un holding commun.

Définition de la marque : dénomination commerciale d'un produit et d'une ligne de produits commercialisée par son entreprise.

1. Quantité : ce dégressif est réservé à l'annonceur ou à un groupe d'annonceurs sur la base du cumul du CA annuel brut (tarif) réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires), pour son compte.

2. Fidélité, maintien et progrès : cette remise s'applique aux marques. Elle prend en compte l'évolution du CA annuel brut (tarif) de la marque au cours de l'année précédente et au cours de l'année suivante, selon la grille prévue à cet effet au tarif. Cette remise ne concerne que les marques ayant réalisé un CA au cours de l'année précédente.

3. New Business : cette remise concerne les marques qui n'ont pas réalisé de CA au cours de l'année précédente et qui investissent au cours de l'année suivante. Elle sera calculée selon la grille prévue à cet effet au tarif.

4. Cumul des mandats : ce dégressif s'applique à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins deux marques, pour le compte d'un ou de plusieurs annonceurs ou groupe d'annonceurs dans le titre.

5. L'octroi de chacune de ces remises est subordonné à la présence sur le tarif de la grille correspondante.

XI- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le tribunal de commerce de Nanterre demeure seul compétent.

Adresse de Livraison :

BLAST

THE PARIS OFFICE

11 rue Sainte Anastase

75003 Paris

tél +33 (0) 1 42 71 52 38